

REGION DU SUD

SOUTH REGION  
OCEAN DIVISION

DEPARTEMENT DE L'OCEAN

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE KRIBI 1<sup>er</sup>



SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

01 AVR 2025

## ADDITIF N°001/AD/CAK1<sup>er</sup>/SG/SMP/2025 du.....

Fixant la régulation des DAO N°001, 002, 003, 004 et 005/AONO/PU/CAK1<sup>er</sup>/SG/SMP/CIPM/2025

Madame le Maire de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1<sup>er</sup>, conformément à la correspondance N°053/L/ARMP/CRRMPS/CCR/CSSOPE/MNJC.Mdg/2025 du 28/03/2025, prescrivant de se conformer aux dispositions réglementaires et ceux désireux de postuler aux différents appels d'offres susmentionnés, a bien vouloir se conformer aux nouvelles clauses à considérer.

### Point 14 : Ouverture des plis

#### Au lieu de lire :

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le ...03/04/2025... à partir de 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1<sup>er</sup> à la salle de conférence de cette dernière.

#### Lire plutôt :

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le ...10/04/2025... à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1<sup>er</sup> à la salle de conférence de cette dernière, pour les DAO N°001, 002 et 003.

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le ...11/04/2025... à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1<sup>er</sup> à la salle de conférence de cette dernière, pour les DAO N°004 et 005.

### Point 08 : Mode de soumission des offres

#### Au lieu de lire :

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne, suivant la procédure décrite dans la pièce n°15 en annexe.

#### Lire plutôt :

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

### Point 14 : Opening of bids

#### Instead of reading :

The opening of bids is done in one time and will take place on ...03 AVR 2025... from 2 p.m., local time, by the Internal Tenders Board of the Kribi 1<sup>st</sup> Sub Divisional Council seating in the Public Procurement Service of the Kribi 1<sup>st</sup> Sub Divisional Council.

**Read :**

The opening of bids is done in one time and will take place on ...10 APRIL 2025... from 2 p.m., local time, by the Internal Tenders Board of the Kribi 1<sup>st</sup> Sub Divisional Council seating in the Public Procurement Service of the Kribi 1<sup>st</sup> Sub Divisional Council.

**Point 15.2 : Critères essentiels (DAO N°001, 002, 003 et 004)**

**Au lieu de lire :**

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie .
- Spécifications techniques ;

**Lire plutôt :**

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.

**RPAO : Critères essentiels (Conducteur des travaux)**

**Au lieu de lire :**

- Critères essentiels

L'évaluation des critères essentiels ou relatifs à la qualification des Soumissionnaires portera à titre indicatif sur :

**1) Présentation de l'offre**

L'offre comportera trois volumes :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

**2) Expérience générale en travaux**

Avoir une expérience générale dans les marchés de travaux de voirie de 05 ans minimum et ayant exécuté au moins 01 marché au cours des **deux dernières** années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.

### **3) Expérience spécifique en travaux similaires**

- Avoir exécuté 01 projet de BTP exécuté d'un montant minimal de 10 000 000 (Vingt Millions) (les références seront jugées par les premières et dernières pages des contrats enregistrés conjointement avec les PV de réception provisoire ou définitive y afférents) au cours des **deux dernières années**
- Avoir exécuté 01 projet de voiries urbaines revêtues d'un montant minimal de 10 000 000 (Vingt Millions) (les références seront jugées par les premières et dernières pages des contrats enregistrés conjointement avec les PV de réception provisoire ou définitive y afférents) au cours des **deux dernières années**.

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- a). Copies des premières et dernières pages du contrat enregistré ;
- b). PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage
- c). Autres justificatifs le cas échéant et à préciser

**Lire plutôt :**

#### **Critères essentiels**

L'évaluation des critères essentiels ou relatifs à la qualification des Soumissionnaires portera à titre indicatif sur :

#### **4) Présentation de l'offre**

L'offre comportera trois volumes :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

### **5) Expérience spécifique en travaux similaires**

- Avoir exécuté 01 projet de BTP exécuté d'un montant minimal de 10 000 000 (Vingt Millions) (les références seront jugées par les premières et dernières pages des contrats enregistrés conjointement avec les PV de réception provisoire ou définitive y afférents) au cours des **deux dernières années**
- Avoir exécuté 01 projet de voiries urbaines revêtues d'un montant minimal de 10 000 000 (Vingt Millions) (les références seront jugées par les premières et dernières pages des contrats enregistrés conjointement avec les PV de réception provisoire ou définitive y afférents) au cours des **deux dernières années**.

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- a). Copies des premières et dernières pages du contrat enregistré ;
- b). PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage
- c). Autres justificatifs le cas échéant et à préciser

**RPAO : Montant des frais d'acquisition du DAO N°002 et 004**

**Au lieu de lire :**

h. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 30 000 (Trente mille) FCFA payable à la caisse de la Recette Municipale de Kribi 1<sup>er</sup>.

**Lire plutôt :**

- h. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 35 000 (Trente-cinq mille) FCFA payable à la caisse de la Recette Municipale de Kribi 1<sup>er</sup>.

**RPAO : Date et heure de remise des offres**

**Au lieu de lire :**

20.1.	La date et l'heure de réception des soumissions en ligne sont automatiquement enregistrées par la plateforme de dématérialisation à travers un mécanisme d'horodatage. Seules la date et l'heure de COLEPS ou de tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage font foi.
-------	---

**Lire plutôt :**

20.1.	<p>La date et l'heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : - 10/04/2025, pour les DAO N°001, 002 et 003</p> <p>- 11/04/2025, pour les DAO N°004 et 005</p> <p>Heure : 13 heures</p> <p><i>Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.</i></p>
-------	---

**Ouverture des plis :**

**Au lieu de lire :**

25.1	L'ouverture de tous les plis se fait en un temps par la CIPM de la Mairie de Kribi 1 <sup>er</sup> . Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.
------	--

**Lire plutôt :**

25.1	<p>L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 10/04/2025, pour les DAO N°001, 002 et 003 et le 11/04/2025, pour les DAO N°004 et 005 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CAK1<sup>er</sup> dans la salle de Conférence située à la Mairie</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p>
------	---

01 AVR 2025

LE MAIRE



Ndoni Keller  
Augustin épse Diyo  
Officier d'Etat Civil  
Maire de Kribi 1<sup>er</sup>

**AMPLIATIONS :**

- Préfet/Océan
- DDMINMAP/O (pour information et affichage)
- DDMINEPAT/O (pour information)
- AR/ARMP/SUD (pour information et publication)
- DDMINEE/O (pour information et affichage)
- Chef Pat./O (pour information et affichage)
- PDT/CIPM/CAK1<sup>er</sup> (Pour information)
- Archives/Chronos